



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.064

Déposé le : 21.11.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois.***

Titre de l'interpellation

Favoriser la formation duale en garantissant un accès équitable au Salon des métiers dans notre canton !

Texte déposé

Depuis la centralisation des salons des métiers régionaux en un seul salon cantonal, les établissements scolaires doivent organiser à leurs frais le déplacement des élèves au Salon des métiers et de la formation au Palais de Beaulieu à Lausanne. Cette situation crée de grosses disparités entre les différents établissements, et certains renoncent à organiser une telle sortie. En effet, un établissement du Nord vaudois n'aura pas la même facilité à déplacer ses élèves à Beaulieu qu'un établissement lausannois.

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat s'engage à « développer l'intérêt et le lien des jeunes avec le monde du travail dès la scolarité » et à renforcer la formation professionnelle duale, afin de garantir une bonne cohésion sociale.

Au vu de ces objectifs et afin de permettre à chaque élève de se renseigner sur son avenir professionnel et de découvrir des métiers, nous estimons nécessaire que tous les élèves des classes concernées (les deux dernières années scolaires des voies VG et VP) aient la possibilité de se rendre à cet événement dans le cadre d'une sortie organisée par leur établissement scolaire.

Dès lors, nous posons au Conseil d'Etat la question suivante :

Afin d'honorer les engagements pris dans son programme de législature pour la formation duale, quelles mesures concrètes le Conseil d'Etat entend-il prendre afin de garantir un accès équitable au Salon des Métiers à tous les élèves de 10 et 11 VG/VP de notre canton ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

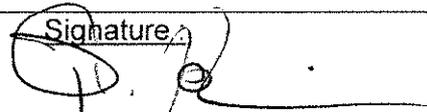
Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Jodin Philippe

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

21.11.17

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch